

Le circuit d'Heudreville-sur-Eure



Une randonnée proposée par LEGLAUDE

Agréable randonnée avec quelques beaux panoramas et un passage très sympa le long d'un domaine de pêche à la ligne. Un bon circuit pour découvrir ce joli coin de l'Eure.

Durée	4h 45	Difficulté	Moyenne
Distance	14,78 km	Retour au départ	Oui
Dénivelé positif	196 m	Activité	Pédestre
Dénivelé négatif	196 m	Commune	Heudreville-sur-Eure (27400)
Point haut	133 m		
Point bas	20 m		



Trace n° 103175

Description

(D/A) Départ de la mairie de [Heudreville-sur-Eure](#).

Contourner l'église puis emprunter la rue de l'ancienne poste (direction Le Hom). A la sortie du village, prendre à droite le chemin du Petit Vey puis, 300m plus loin, tourner à gauche dans la petite rue (Sente aux hommes). Longer le mur de l'ancienne usine par la gauche puis tourner à droite dans la rue de la Baronnerie.

(1) À un croisement en T avec la Rue de l'Isle, continuer en face sur la sente menant à la rivière. Traverser la rivière puis tourner à droite pour suivre le chemin qui passe entre la route en surplomb et la rivière. Passer à gauche de l'ancienne gare puis, au carrefour, traverser la D836 et emprunter la petite route qui monte en face puis fait deux lacets.

(2) En haut de la côte, au niveau de la maison isolée au bord d'un croisement de routes, virer à droite sur une autre route "le chemin des Bouleaux" et redescendre jusqu'à Fontaine-Heudebourg. Traverser la route D836 et continuer en face.

(3) Poursuivre dans la même direction (Ouest) sur une centaine de mètres puis, au niveau de l'usine, tourner à gauche. Passer la barrière puis faire le tour de l'étang situé au fond du domaine de pêche. Sortir du domaine par où l'on est entré puis se diriger à nouveau vers le centre de Fontaine-Heudebourg.

(3) Ne pas se diriger à nouveau vers la route D836 mais prendre à droite (rue des Traverses). Cette rue se transforme en chemin. Au bout du chemin, continuer sur le chemin en face.

(4) Tourner à droite et tout de suite après à nouveau à droite (rue des Jongs). Continuer tout droit jusqu'à l'église de Cailly-sur-Eure. Tourner à droite juste après le cimetière, dans la rue des Petits Prés qui fait ensuite un coude sur la gauche.

(5) Au bout de la rue, tourner à droite. Traverser la rivière puis prendre la route à droite en direction de Heudreville-sur-Eure. Faire 250m puis emprunter le chemin à gauche qui entre en forêt. A la fourche continuer à droite. Le chemin longe une prairie puis grimpe assez raide. Continuer jusqu'au carrefour forestier.

(6) Tourner à droite pour suivre le chemin qui n'est pas barré par une barrière (c'est le deuxième chemin à droite). Traverser le Bois Renard en demeurant sur ce chemin principal, orienté au Nord, et ignorer les départs de chemin à gauche ou à droite.

(7) À un carrefour en T, obliquer à gauche. Garder une orientation Nord-Ouest et descendre vers Heudreville-sur-Eure.

(8) À la route, prendre à gauche puis à droite et à nouveau à gauche.

(9) Tourner à droite (D71). Virer à gauche en passant devant le château puis continuer tout droit pour rejoindre le point de départ.

Informations pratiques

Pique-nique possible au bord des étangs.

À voir

Si vous souhaitez voir des photos de ce circuit et obtenir d'autres renseignements, jetez un oeil sur le [site du Glaude](#)
Donnez-nous votre avis sur <https://www.visorando.com/randonnee-le-circuit-d-heudreville-sur-eure/>

Points de passage

- D/A Mairie de Heudreville-sur-Eure**
N 49.14027° / E 1.188671° - alt. 22 m - km 0
- 1 Le Hom . Traverser l' - Eure (rivière) - Affluent de la Seine**
N 49.146965° / E 1.194164° - alt. 21 m - km 1.11
- 2 Haut de la côte**
N 49.139722° / E 1.215064° - alt. 133 m - km 3.77
- 3 Carrefour après la D836**
N 49.129586° / E 1.209549° - alt. 24 m - km 7.31
- 4 Rue des Jongs**
N 49.123407° / E 1.215428° - alt. 24 m - km 8.12
- 5 Rue de la Mairie**
N 49.115697° / E 1.210879° - alt. 24 m - km 9.18
- 6 Carrefour forestier**
N 49.109433° / E 1.195516° - alt. 117 m - km 10.92
- 7 Carrefour en T**
N 49.118464° / E 1.197983° - alt. 108 m - km 11.97
- 8 Route de Sennegart**
N 49.133419° / E 1.189615° - alt. 32 m - km 13.75
- 9 Rue des Tilleuls**
N 49.137076° / E 1.187115° - alt. 24 m - km 14.21
- D/A Mairie de Heudreville-sur-Eure**
N 49.140256° / E 1.188649° - alt. 22 m - km 14.78

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident ou de désagrément quelconque survenu sur ce circuit.

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

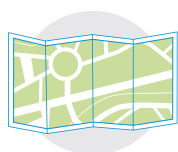
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



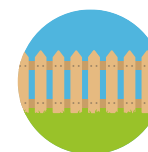
RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



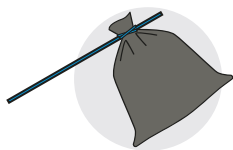
RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.